

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e

L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires étrangères

– Table ronde, ouverte à la presse, sur les enjeux liés à la situation du Groenland, avec la participation de M. Christian Friis Bach, président de la commission de la politique étrangère du Folketing danois, et de M. Mikaa Blugeon-Mered, chercheur à l'École de guerre et à l'Université du Québec à Trois-Rivières 2

Mercredi
4 février 2026
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 38

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

**Présidence
de M. Bruno Fuchs,
Président**



La commission entend M. Christian Friis Bach, président de la commission de la politique étrangère du Folketing danois, et M. Mikaa Blugeon-Mered, chercheur à l'École de guerre et à l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre d'une table ronde, ouverte à la presse, consacrée aux enjeux liés à la situation du Groenland.

La séance est ouverte à 9 h 00.

Présidence de M. Bruno Fuchs, président.

M. le président Bruno Fuchs. Mes chers collègues, notre ordre du jour appelle la tenue d'une table ronde consacrée à un territoire longtemps perçu comme périphérique mais qui se trouve désormais au cœur des recompositions géopolitiques contemporaines : le Groenland.

Avant de brièvement brosser le contexte et les attendus de nos échanges, je tiens à souhaiter la bienvenue aux personnalités avec lesquelles nous allons pouvoir dialoguer ce matin, parmi lesquelles figurent un parlementaire se trouvant en première ligne sur ce dossier.

Monsieur Christian Friis Bach, cher collègue, je vous salue à distance et vous remercie d'avoir bien voulu participer à nos échanges. Vous êtes le président de la commission de la politique étrangère du Folketing danois, commission spéciale établie par votre Constitution pour être consultée par le gouvernement sur les questions de politique extérieure. Vous avez occupé des fonctions gouvernementales par le passé, en tant que ministre de la coopération et du développement, et exercé des responsabilités à l'Organisation des Nations unies (ONU). Vous avez été parmi les premiers à manifester votre intérêt pour mon initiative visant à organiser une conférence des présidents des commissions des affaires étrangères des Parlements en Europe, ce dont je vous remercie. Vous êtes sans doute l'un des responsables les plus au fait de la question groenlandaise pour votre pays ; c'est un privilège de pouvoir recueillir votre analyse ce matin.

Monsieur Mikaa Blugeon-Mered, quant à vous, vous êtes chercheur à l'École de guerre et à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Vous connaissez également parfaitement le sujet qui nous réunit, à telle enseigne que vous partez dans la foulée de cette table ronde pour le Groenland. Vos qualités de tierce partie et d'expert s'avéreront très complémentaires pour nous aider à bien cerner les enjeux de la situation à laquelle nous nous trouvons confrontés, par solidarité avec nos partenaires et amis danois.

Le Groenland est un territoire à la fois immense – un peu moins de 2,2 millions de kilomètres carrés –, peu peuplé – 57 000 habitants seulement – mais doté de ressources considérables. La crise géopolitique qui porte sur son statut et son devenir ne peut être comprise sans revenir à plusieurs dynamiques de fond. La première est évidemment climatique. La deuxième dynamique est celle de la compétition entre grandes puissances.

Dans ce contexte déjà tendu, le retour à la Maison Blanche du président Donald Trump a constitué un facteur d'accélération et de clarification brutale. Dès son premier mandat, il avait rompu avec les codes diplomatiques en exprimant ouvertement son intérêt pour une prise de contrôle du Groenland, mettant en lumière une vision résolument transactionnelle des relations internationales.

Pour l'Europe, les enjeux sont majeurs : d'abord, parce que le Groenland est juridiquement et politiquement lié à un État membre de l'Union européenne, le Danemark, et

toute remise en cause de cet équilibre touche directement à la souveraineté européenne ; ensuite, parce que l'Arctique devient un espace de sécurité européenne à part entière, exposé à la militarisation et aux menaces hybrides.

Hier encore, nous avons débattu au sein de l'hémicycle d'une résolution qui affiche clairement le soutien de l'Europe, réaffirme que le Groenland appartient au Danemark et réitère notre total soutien avec ce pays. Lors du Forum de Davos, le président Trump a écarté toute idée d'un recours à la force militaire pour obtenir des garanties au Groenland. Il a ensuite évoqué un accord, dont les bases auraient été évoquées avec le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Cher Christian Friis Bach, nous espérons que vous pourrez faire le point sur ce sujet ce matin.

En définitive, c'est bien l'équilibre global de l'ordre international qui est en jeu. Le Groenland est un laboratoire des tensions du XXI^e siècle : ce qui s'y joue aujourd'hui pourrait préfigurer ce qui se jouera demain dans d'autres régions stratégiques, comme l'Indopacifique.

M. Christian Friis Bach, président de la commission de la politique étrangère du Folketing danois. Je vous remercie chaleureusement de me donner l'occasion d'aborder une question qui touche au cœur même de la souveraineté, ainsi qu'aux principes qui sous-tendent le droit international, fondé sur des règles. À cet égard, les déclarations du président et de l'administration des États-Unis concernant l'acquisition du Groenland par la force ou par d'autres moyens exigent une réponse unie et forte.

Je ne peux sous-estimer le niveau de crainte que les déclarations du président américain ont suscité au Groenland. Mon homologue au Groenland m'a appelé le 7 janvier pour me demander combien de Groenlandais le Danemark serait en mesure d'accueillir en cas d'attaque militaire, évoquant notamment le chiffre de 5 000 personnes ; je lui ai répondu que nous pouvions tous les recevoir car ils sont citoyens danois. Elle a également appelé les îles Féroé et l'Islande pour leur poser la même question. Cette anecdote illustre bien le niveau de peur qui régnait au Groenland, non seulement parmi mes collègues mais aussi parmi la population en général, et notamment parmi les enfants au cours des semaines qui ont suivi le nouvel an.

Le royaume du Danemark comprend le Danemark, le Groenland et les îles Féroé, dont l'unité est fondée sur une histoire commune. Nous partageons une culture, des populations et des valeurs. Nous vivons dans un monde où, dans tant de régions, des pays se battent pour des territoires, notamment dans le cadre de la guerre brutale en Ukraine, sans parler des menaces qui pèsent sur Taïwan ou d'autres régions. Nous sommes trois territoires unis qui veulent le demeurer mais nous partageons aussi l'engagement commun que si l'un d'eux souhaite obtenir son indépendance, nous nous entraiderons pour que cela puisse advenir. Puisse la valeur d'une telle unité, fondée sur des principes et des valeurs et non sur la force, inspirer le reste du monde en ces temps difficiles.

Je tiens donc à être clair : nous rejetons toute menace ou rhétorique de prise de contrôle étrangère. Le Groenland n'est pas à vendre, ni aujourd'hui ni demain. L'avenir du Groenland sera décidé par les Groenlandais. Nous ne faisons pas de commerce de personnes, nous faisons du commerce avec les peuples. Les territoires ne sont pas des marchandises et les communautés ne sont pas des monnaies d'échange.

Notre partenariat repose sur la démocratie, l'autodétermination et le respect mutuel. Ces principes ne peuvent être vendus ou négociés. Nous apprécions profondément les États-

Unis en tant qu'allié proche et de longue date. Nous avons été solidaires dans les moments les plus difficiles de l'histoire moderne, durant la seconde guerre mondiale ou la guerre froide. Nous avons été aux côtés de nos collègues et amis américains dans les moments difficiles, même en Afghanistan, où les soldats danois ne sont pas restés à l'arrière. Ils étaient en première ligne ; nous avons perdu autant de soldats en Afghanistan que n'importe quel autre pays, proportionnellement à notre population.

Les alliés proches ne devraient donc pas s'intimider mutuellement. Si cela intervient, par des pressions économiques ou par la force, cela affectera la confiance qui nous lie. Cela sapera la cohésion dont dépend l'OTAN et enverra un message qui ébranlera les fondements mêmes de l'Alliance atlantique. La sécurité dans l'Arctique est d'une importance cruciale mais elle doit être façonnée par le partenariat, la coopération, la transparence et le droit international, et non par des ambitions unilatérales. L'Arctique n'est pas un vide ; il ne s'agit pas seulement d'un morceau de glace. Le Groenland constitue le foyer de populations, d'une histoire et de cadres juridiques qui exigent le respect.

De fait, les États-Unis jouissent déjà de droits étendus et bien établis pour exploiter des installations militaires au Groenland. L'accord de 1951 leur offre la possibilité d'augmenter leurs effectifs et d'ouvrir davantage de bases. Il suffit simplement de le demander. J'espère que ces aspects figureront au cœur des négociations menées par le groupe de travail de haut niveau qui a été mis en place.

Nous disposons donc d'un cadre existant, qui n'a jamais empêché une coopération plus approfondie en matière de sécurité dans l'Arctique. Rien n'empêche les États-Unis d'approfondir leur coopération en investissant au Groenland. Ce cadre existe depuis des décennies et le Danemark s'efforce de remplir son rôle. À ce titre, nous avons lancé un important renforcement de la défense de l'Arctique et nous vous remercions chaleureusement d'avoir également contribué significativement, en envoyant des soldats lors de l'opération *Endurance arctique*, la mission de planification et d'entraînement mise en place pour examiner comment nous pouvons renforcer la sécurité et la surveillance dans l'Arctique et au Groenland.

Il ne s'agit ni d'une action symbolique, ni d'une escalade mais une contribution concrète à la sécurité de la région de l'Arctique et à la stabilité générale de l'Atlantique Nord. À ce titre, la contribution militaire française, votre participation active à la surveillance et aux activités de sécurité actuelles et conjointes, envoie un message clair : l'Europe est unie pour préserver l'Arctique en tant que région de paix, de stabilité et de respect du droit international.

Nous sommes sincèrement et profondément reconnaissants de la solidarité de la France. Cet engagement atteste que nos partenaires européens n'hésitent pas à se tenir à nos côtés lorsque l'intégrité territoriale et la souveraineté de notre royaume sont remises en cause. Nous apprécions ce geste à sa juste valeur.

Il existe désormais une voie diplomatique. La première réunion du groupe de travail sur l'accord-cadre a déjà eu lieu. À ce sujet, permettez-moi de vous indiquer qu'aucun accord n'a été établi à Davos ; il s'agit seulement du cadre d'un futur accord. Mais nous voulons également inclure et impliquer tous nos alliés. Nous nous félicitons du message adressé par l'OTAN avec la planification de la mission de défense *Sentinelle arctique – Arctic Sentry*. Grâce à des drones, des satellites, des navires, des avions et des personnels, cette dernière doit permettre de renforcer la sécurité et la surveillance dans la région arctique et au Groenland.

Nous aspirons à cette coopération et à cette collaboration, qui doivent être fondées sur le respect mutuel, le droit international et l'intégrité du royaume du Danemark.

M. Mikaa Blugeon-Mered, enseignant à l'École de guerre et chercheur à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Je suis très heureux de pouvoir ici vous exprimer le point de vue d'une tierce partie sur le sujet du Groenland, qui travaille avec un angle français, d'un côté – ultramarin en particulier –, et un angle canadien, de l'autre, puisque, depuis quelques mois maintenant, je suis effectivement chercheur à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

J'aborderai différents sujets que nous pourrons développer en profondeur si vous le souhaitez. Tout d'abord, il est évident qu'il y a aujourd'hui un « moment Groenland » au royaume du Danemark, au sein de l'Union européenne (UE), au sein de l'OTAN mais aussi, plus largement, à l'échelle mondiale. De fait, la question du Groenland a été fortement traitée en Chine ou en Inde ces dernières semaines comme un élément incarnant la recomposition en blocs de la géopolitique globale.

Nous connaissons un contexte assez particulier puisque, en 2026, sont fêtés les trente ans du Conseil de l'Arctique, l'organe diplomatique de référence de la région. Celui-ci a traduit une forme d'intégration régionale relativement forte sur les principes mais relativement faible d'un point de vue opérationnel, avec une limitation assez claire sur les enjeux scientifiques, environnementaux ou les relations entre les peuples.

Mais le Conseil de l'Arctique n'a jamais eu pour mandat de traiter des questions de défense ou des questions militaires ou de sécurité. Les questions de la sécurité ont intégré le débat arctique à partir de la déclaration d'Ilulissat de 2008, signée au Groenland, lors de la dernière présidence du Conseil par le Danemark. À cette occasion, les cinq pays riverains de l'océan Arctique – États-Unis, Russie, Danemark, Norvège et Canada – se sont engagés à ne pas s'agresser mutuellement dans cet espace arctique et à y préserver une forme d'exceptionnalisme dans les relations internationales.

Cependant, la communauté des chercheurs a toujours conservé en tête qu'un conflit exogène ou une approche de sécurité exogène à cette zone arctique pourraient déstabiliser durablement cet exceptionnalisme. Cette déstabilisation intervient aujourd'hui.

Hier, la télévision et radio publique danoise a révélé les résultats d'un sondage effectué auprès des Danois, dans un pays qui constitue un allié indéfectible des États-Unis dans le cadre de la relation transatlantique. Or ce sondage révèle que, aujourd'hui, 60 % des répondants danois déclarent que les États-Unis sont désormais un adversaire, 20 % indiquent qu'ils ne savent pas quoi penser et seulement 17 % considèrent seulement encore que les États-Unis, dans le contexte actuel, demeurent un allié du Danemark.

Ces chiffres témoignent de la vitesse et de la magnitude du retournement de l'opinion publique au Danemark et de la magnitude de l'impact de ce « moment Groenland ». Ce moment s'inscrit dans toutes les intégrations régionales au sein desquelles le Groenland évolue. En effet, en raison de sa position géostratégique mais aussi de son histoire, de ses liens économiques émergents, le Groenland s'inscrit, d'une part, dans l'intégration régionale arctique – et en particulier l'intégration régionale inuite, avec un rôle très prépondérant du Conseil circumpolaire inuit, l'organe de coopération inter-transfrontalière avec les Inuits du Canada, d'Alaska et du Kamchatka russe – mais aussi, d'autre part, dans le Conseil nordique, qui réunit Norvège, Finlande, Suède, Danemark et Islande, et dispose d'une composante de

défense, à travers la coopération de défense nordique (Nordefco), de même que, au niveau régional, dans le Conseil ouest-nordique, rassemblant Groenland, îles Féroé et Islande. Cette dernière est d'ailleurs particulièrement importante s'agissant de la sécurisation du « GIUK », ce double bras de mer situé entre le Groenland, l'Islande et le Royaume-Uni. Il convient également de mentionner l'intégration régionale avec nos outre-mer français, plus précisément Saint-Pierre-et-Miquelon : Saint-Pierre-et-Miquelon et le Groenland partagent à cet égard le même statut vis-à-vis de l'Union européenne, à savoir le statut de pays et territoire d'outre-mer.

À ce sujet, je souhaite rappeler l'importance d'un organisme central dans cette région : l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (OPANO). La France y siège par l'intermédiaire de Saint-Pierre-et-Miquelon, aux côtés du Canada, des États-Unis et du Danemark, représenté par le Groenland. Comme la compétence en matière de pêche est entièrement dévolue au gouvernement autonome groenlandais, c'est ce dernier qui siège seul, tout comme Saint-Pierre-et-Miquelon le fait pour la France, même si son degré d'autonomie sur la pêche n'est pas équivalent.

L'OPANO joue un rôle stratégique d'importance car la pêche et les produits de la mer constituent l'ossature économique du Groenland, représentant 95 % de ses exportations. Dès lors, toute perspective d'intégration européenne plus poussée se heurte à la crainte de voir cette compétence transférée à Bruxelles, ce que les autorités groenlandaises souhaitent éviter. À Saint-Pierre-et-Miquelon, la présence du patrouilleur *Fulmar* permet d'intervenir jusqu'au Groenland et d'appuyer, au besoin, les opérations de sauvetage en mer. Ces interventions sont essentielles dans une zone où la pêche comporte des risques importants.

Enfin, les ramifications du cas groenlandais dépassent largement son seul territoire. Elles concernent notre continent, les territoires français voisins et les équilibres nord-américains, dans un contexte où les ambitions des États-Unis s'affirment ouvertement. Les enjeux au Groenland concernent des choix de modèles économiques de développement – hydrocarbures ou énergies renouvelables –, des matériaux critiques, l'accès à l'eau et la préservation de la souveraineté des petites communautés ou des petits États. Depuis plus d'un an, le territoire subit des manœuvres de renseignement, des incitations à la sécession et des pressions stratégiques de la part des États-Unis, qui visent ses vulnérabilités : le lien historique au Danemark, sa relation à l'Europe, la fragilité de ses infrastructures critiques, notamment la centrale hydroélectrique stratégique située à une cinquantaine de kilomètres de Nuuk, la capitale du Groenland.

À cela s'ajoutent les exercices militaires auxquels nous participons : *Endurance arctique* ou *Arctic Sentry*, récemment validés dans le cadre de l'OTAN.

Enfin, un volet déterminant complète ce tableau ; il concerne l'importante vulnérabilité cyber du Groenland, qu'il s'agisse du *hardware*, et notamment les câbles sous-marins, ou du *software*, les logiciels et services permettant les échanges politiques entre les communautés groenlandaises.

M. le président Bruno Fuchs. Monsieur Friis Bach, nous avions compris la sidération provoquée par les premières déclarations du président Trump mais j'ai été particulièrement marqué par l'intensité de la peur que vous avez mentionnée lors de vos propos liminaires. Avant d'aborder les questions politiques et géopolitiques, quel est aujourd'hui, selon vous, l'état d'esprit des Danois et, surtout, des Groenlandais face au risque que représentent désormais les États-Unis, à la lumière des sondages évoqués ?

M. Christian Friis Bach. Je vous remercie pour votre déclaration sur le cadre des accords qui nous unissent et les possibilités qui s'offrent à nous pour approfondir la coopération entre la France, le Groenland, les îles Féroé, le Danemark et les pays nordiques.

Il est exact que la question du Groenland a effectivement ébranlé notre Alliance transatlantique, déjà affectée par l'approche américaine concernant l'Ukraine, tout comme les déclarations récentes sur le rôle que les soldats danois ont joué en Afghanistan. Cela nous a d'autant plus ébranlés que le Danemark a toujours été un allié indéfectible des États-Unis, depuis des décennies. Je pense néanmoins qu'il demeure une force de gravité transatlantique, marquée par des liens culturels, des liens historiques et des intérêts partagés en matière de sécurité.

D'autre part, notre relation avec le Groenland a aussi été façonnée par l'histoire, une histoire parfois troublée. Des erreurs ont été commises et un processus de réconciliation est en cours, afin de tenter de résoudre les problèmes qui nous divisent. Mais je pense que l'on peut affirmer sans risque que la crise nous a, à bien des égards, rapprochés.

Un sketch récemment diffusé par une chaîne de télévision danoise a rencontré un grand succès. Dans celui-ci, un groupe de Groenlandais et de Danois se rassemblent et déclarent que le président Trump mérite bien en réalité le prix Nobel de la paix car il a enfin réussi à unir le Danemark et le Groenland et à instaurer la paix entre eux. À bien des égards, la crise actuelle nous a conduits à comprendre ce que nous avons en commun, les valeurs que nous partageons et les opportunités qui s'offrent à nous si nous travaillons en étroite collaboration.

Vous avez entendu les déclarations claires du chef du gouvernement du Groenland, Jens Frederik Nielsen, qui a répété à plusieurs reprises pendant la crise que le Groenland choisissait le royaume du Danemark, l'OTAN et l'Union européenne. Ce discours traduit ces valeurs partagées, ces liens étroits. Cette opportunité doit être saisie, dans le cadre de ce « moment Groenland » qu'a si bien décrit monsieur Blugeon-Mered. Nous travaillerons en étroite collaboration avec la France pour faire en sorte qu'elle aboutisse à un avenir positif pour les Groenlandais et pour notre partenariat.

M. le président Bruno Fuchs. Pensez-vous que la crise soit désormais passée ? Comment qualifiez-vous la réponse de la communauté internationale et de l'Europe en particulier ?

M. Christian Friis Bach. Nous avons été profondément touchés et reconnaissants de la réaction européenne, uniforme et forte, tant dans les mots que dans les actes. De nombreux pays européens alliés dans le cadre de l'OTAN se sont joints à la mission d'entraînement et de planification menée en janvier au Groenland. Cela nous a tous réchauffé le cœur, particulièrement celui des Groenlandais.

Je ne pense pas que la crise soit derrière nous mais ce type d'exercices permet d'augmenter le coût de toute action américaine, notamment le coût politique en termes de perception publique aux États-Unis. De nombreux membres du Congrès se sont également exprimés dans les médias américains pour expliquer la nature et l'importance de notre alliance, à long terme. De fait, une proportion de 75 % de l'opinion publique américaine pense que le président Trump a tort de faire pression sur le Groenland. Nous avons d'ailleurs reçu la visite de onze membres du Congrès au Folketing, dont deux Républicains. Ils nous ont témoigné de la forte résistance du Congrès à toute forme de prise de contrôle hostile du

Groenland. Il faut également mentionner les menaces de droits de douane imposés par les États-Unis.

En outre, les Américains ont pris conscience du coût élevé qu'impliquerait toute action hostile à l'égard de l'alliance constitutive de l'OTAN. La réponse ferme que nous avons formulée ensemble et la mise en place d'*Arctic Sentry* au Groenland augmentent également le coût de toute action américaine future. La crise n'est donc pas terminée mais les négociations se déroulent de manière pacifique et diplomatique, désormais. C'est exactement ce que nous souhaitons.

M. le président Bruno Fuchs. Je cède à présent la parole à Damien Girard, l'un des rapporteurs, avec Vincent Caure, de la résolution, votée hier par l'Assemblée nationale, visant à soutenir le Danemark et le Groenland, afin qu'il vous en présente les objectifs et le contenu.

M. Damien Girard (EcoS). Nous avons effectivement travaillé de la manière la plus transpartisane possible, pour porter une voix unie sur cette question. En l'espèce, le texte condamne toute remise en cause de la souveraineté du Danemark et du Groenland. Il réaffirme l'attachement de la France au droit international, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et exprime une solidarité vis-à-vis des autorités groenlandaises et danoises. Il appelle également à inscrire la sécurité du Groenland dans une logique collective européenne, dans les dimensions de coopération stratégique et diplomatique ; afin d'augmenter significativement le coût de toute intervention que les États-Unis seraient tentés d'initier.

M. le président Bruno Fuchs. Reprenons maintenant le cours habituel de nos travaux en écoutant les différents orateurs des groupes politiques, auxquels nos intervenants répondront immédiatement.

M. Michel Guiniot (RN). La situation du Groenland, territoire autonome dépendant du Danemark, est sujette à de nombreux soubresauts. Hier, une conférence sur les frontières arctiques a eu lieu avec les ministres des affaires étrangères de Norvège, du Groenland et la vice-présidente de la Commission européenne.

Le sujet n'est pas seulement une question de souveraineté mais surtout d'usages. La semaine passée, l'envoyé spécial américain pour le Groenland a indiqué dans la presse que l'objectif était désormais d'accroître la liberté opérationnelle des États-Unis afin d'implanter une force de défense américaine sur plusieurs bases sur le territoire du Groenland. Désormais, il n'est plus question de réaliser un transfert de souveraineté en obtenant le territoire du Groenland de la couronne danoise, d'une façon ou d'une autre.

La réaction de la France face à cet allié qui tente de s'imposer militairement sur le territoire groenlandais est assez surprenante : d'un côté, nous avons envoyé les soldats français en exercice avec les troupes de l'OTAN – l'équivalent d'une section – et nous déplaçons notre porte-avions ainsi que son groupe aéronaval pour effectuer des exercices dans l'Atlantique Nord ; de l'autre côté, nous avons décidé d'ouvrir un consulat le 6 février à Nuuk. L'État a publié une petite annonce pour trouver un consul général de France à y affecter ; elle a été disponible du 27 janvier au 1^{er} février.

La réaction française face à cette démonstration de force semble précipitée et mal préparée. Pour autant, ne risquons-nous pas de nous froisser avec notre allié historique américain ? Dans un premier temps, quelles solutions la France peut-elle défendre en vue d'une désescalade de la situation ? Quelles seraient les conséquences économiques auxquelles

la France s'exposerait en s'opposant directement et ouvertement aux États-Unis ?

M. le président Bruno Fuchs. Je ne suis pas sûr que les troupes françaises aient été envoyées au Groenland dans le cadre de l'OTAN.

M. Christian Friis Bach. Tout d'abord, je souhaite remercier les deux rapporteurs pour cette résolution, qui rappelle effectivement les principes fondamentaux que le Danemark souligne depuis le début de la crise.

Monsieur Guiniot, les discussions sur les enjeux territoriaux constituent une ligne rouge ; ils ont été mis de côté. Le groupe de travail créé à Washington il y a trois semaines, avec le ministre des affaires étrangères du Danemark, les représentants du Groenland, le vice-président américain et le secrétaire d'État, a été établi sur la base du principe de recherche d'une coopération future en matière de sécurité mais aussi d'investissements et d'infrastructures. Nous espérons pouvoir en retirer des retombées concrètes.

Nous souhaitons renforcer notre coopération avec les États-Unis. Je suis d'accord pour dire que nous ne devons pas aggraver la crise, ni détourner les États-Unis. Mais lorsqu'en janvier, le Danemark a annoncé une augmentation de la présence militaire au Groenland avec les alliés européens de l'OTAN, les Américains ont été informés de manière très transparente et complète de ce renforcement de notre présence sécuritaire. Les Américains ont d'ailleurs été invités à participer. En conséquence, ces mesures n'avaient pas pour objet de provoquer une escalade mais, au contraire, de manifester la prise en compte par le royaume de la demande américaine concernant la plus grande implication du Danemark et, plus largement, des membres de l'OTAN pour accroître la sécurité et la surveillance dans l'Arctique.

Nous partageons pleinement les objectifs du dispositif *Arctic Sentry* prévu dans le cadre otanien. Nous pensons qu'il s'agit là d'une véritable voie d'avenir, qui permettra à tous les alliés, en particulier nos amis américains, de participer au renforcement du dispositif de sécurité et de défense de l'Europe dans l'Arctique, conformément aux préoccupations du président des États-Unis.

En résumé, il ne faut pas aggraver la situation. Nous devons entendre les points de vue des uns et des autres, renforcer l'Alliance atlantique et notre dispositif dans l'Arctique.

M. Mikaa Blugeon-Mered. Selon moi, mais également nombre de mes collègues, la crise n'est clairement pas achevée. Je souhaite à ce titre revenir sur un exemple récent, évoqué hier lors de la conférence *Arctic Frontiers*, rendez-vous annuel majeur de la diplomatie et de la recherche arctiques, qui se tenait cette année à Tromsø, dans le Nord de la Norvège. Nous y avons entendu l'intervention du principal représentant de l'administration Trump sur les questions arctiques, Tom Dans. Il s'agit d'un investisseur spécialisé à l'origine dans l'Arctique russe, où il a mené divers *deals*, avant de se réorienter, durant le premier mandat de Donald Trump, vers le Groenland. En 2025, il a participé directement à des manœuvres de déstabilisation visant le peuple groenlandais. À l'automne, Donald Trump l'a nommé président de la commission américaine de recherche sur l'Arctique, nomination pour le moins troublante compte tenu de son profil.

Hier, à Tromsø, il dialoguait avec Aaja Chemnitz Arnatsiaq Larsen, l'une des deux députées groenlandaises siégeant au Folketing danois et lui a déclaré : « *Pour le Groenland, le chèque est dans votre boîte à lettres* ». Ce type de propos, venant d'un représentant officiel,

ne laisse nullement penser que la crise est close. Au contraire, il signifie clairement que la question du transfert de souveraineté reste à l'ordre du jour. Ses prises de parole sur les réseaux sociaux confirment d'ailleurs cette posture agressive, y compris à l'égard de chercheurs américains spécialisés dans l'Arctique qui, faute de financements fédéraux, ne peuvent plus travailler sur les questions de climat, d'énergie ou de représentation des peuples, sujets désormais proscrits. Cette attitude laisse penser que la tension est loin d'être retombée. La réaction américaine à l'ouverture du consulat de France et du Canada à Nuuk, prévue à la fin de la semaine, constituera un autre indicateur.

J'en viens à présent au groupe de travail mentionné par monsieur Friis Bach, constitué à Washington après la réunion trilatérale du 7 janvier. Ici encore, deux lectures s'opposent immédiatement. La Maison Blanche, par la voix de Karoline Leavitt, a expliqué qu'il s'agissait d'un groupe chargé d'examiner les modalités d'une annexion éventuelle. De leur côté, le Danemark et le Groenland ont présenté ce même groupe comme un cadre de discussion destiné à définir une nouvelle forme de coopération. La première réunion s'est déroulée le 28 janvier, sans que des résultats tangibles n'aient été communiqués.

Un événement important est toutefois intervenu hier au Parlement groenlandais, l'Inatsisartut. Un débat a été organisé sur la situation actuelle et les quatre partis de la coalition gouvernementale ont adopté une communication commune réaffirmant clairement les lignes rouges, notamment en matière de souveraineté. Dans ces conditions, il est évident que les relations avec les États-Unis risquent de se tendre davantage.

Enfin, vous avez demandé quel rôle peut jouer la France afin de favoriser une désescalade. J'ai la conviction que les actions actuellement entreprises contribuent davantage à apaiser la situation qu'à l'envenimer.

M. Aurélien Taché (LFI-NFP). L'année a commencé par l'enlèvement du président Maduro au Venezuela, puis s'est poursuivie avec le déroulement de la stratégie nationale de sécurité américaine, telle qu'elle a été publiée en décembre dernier. Celle-ci reprend la doctrine Monroe pour l'adapter aux enjeux du XXI^e siècle, nous conduisant à la crise récente concernant le Groenland. J'ai noté, même si elle fut timide et non unanime, la réaction de quelques pays européens, dont la France et l'Allemagne, lesquels ont clairement affirmé qu'une telle ingérence serait inacceptable et évoqué la possibilité d'activer l'instrument anti-coercition économique. Je proposerai prochainement une résolution visant à y inclure les lois extraterritoriales américaines car nous sommes ici au cœur même de l'impérialisme juridique des États-Unis, auquel l'Europe doit répondre fermement.

Pourtant, j'ai le sentiment que cet épisode a été rapidement mis de côté. Donald Trump a élevé le ton, brandi la menace militaire, puis s'est heurté à une réaction européenne limitée. Simultanément, le ministre allemand des affaires étrangères a laissé entendre qu'un traité de sécurité arctique pourrait être élaboré dans le cadre de l'OTAN, proposition qui revient *in fine* à satisfaire les demandes américaines. Ce projet de traité multilatéral sur la sécurité de l'Arctique n'est-il pas simplement une voie détournée et plus discrète pour accéder aux exigences de Washington ?

Je voudrais également interroger notre collègue danois sur la manière dont cette attitude américaine est perçue. Le Danemark a toujours entretenu une proximité stratégique avec les États-Unis et a récemment acquis des F-35 américains. Comment, dès lors, l'opinion publique vit-elle le fait qu'un président américain remette ainsi en cause la souveraineté danoise ?

M. Mikaa Blugeon-Mered. Deux documents américains récents doivent être distingués. La stratégie nationale de sécurité publiée en décembre, que vous mentionniez, ne contenait pas une seule référence à l'Arctique ou au Groenland. En revanche, la stratégie nationale de défense, publiée il y a quelques semaines, cite à cinq reprises le Groenland, toujours dans la logique de « ré-hémisphérisation », à une exception près liée à la sécurisation du canal de Panama. Les intentions stratégiques de l'administration Trump y apparaissent sans ambiguïté.

Cette orientation est cohérente avec le projet 2025 de la Fondation Heritage, *think tank* conservateur majeur aux États-Unis. Les 900 pages de ce document, coordonné par le frère jumeau de Tom Dans, exposent très clairement trois piliers. Le premier consiste en une nouvelle logique de blocs, fondée sur l'idée que les États-Unis, avec 320 millions d'habitants, doivent rallier tout le continent américain pour peser face à la Chine et à l'Inde, chacune forte de 1,4 milliard d'habitants. L'Europe, dans ce schéma, doit être affaiblie autant que possible. Le second pilier vise le contrôle politique du continent, du Nord au Sud. Le troisième concerne la maîtrise des territoires riches en matériaux critiques. À ce titre, nous devons, en tant que Français, interroger la vision que ce courant stratégique projette sur la Guyane, tant pour ses ressources minières que pour le rôle clef du Centre spatial guyanais, intégré dans un *continuum* terre-mer-air-espace.

L'ensemble de ces éléments sont liés, directement ou indirectement, au Groenland.

M. Christian Friis Bach. Je vous remercie d'avoir souligné le dialogue que nous menons face à cette crise. Le Parlement groenlandais a clairement établi des lignes rouges. Je pense par ailleurs que la crise n'est pas terminée. Les aspirations du président américain demeurent : il souhaite étendre le territoire des États-Unis, afin que ceux-ci deviennent potentiellement le plus grand pays du monde en termes de superficie. Mais je crois sincèrement que les investissements politiques que nous avons réalisés, notamment auprès du Congrès, ont permis de les contenir, de sorte qu'il existe désormais des obstacles politiques que le président américain pourrait avoir du mal à surmonter. À ce titre, l'accueil de membres du Congrès américain au Parlement danois a engendré des effets notables.

Ensuite, la société groenlandaise est façonnée par un certain nombre de valeurs profondes. Au Groenland, par exemple, il est impossible de posséder des terres. Il n'existe pas de propriété privée foncière car la terre est, en quelque sorte, considérée comme sacrée ; elle ne peut ni être acquise ni possédée. Cette vision est naturellement étrangère à celle du président Trump, qui consiste à acquérir des terres en propriété privée, pour y bâtir.

Nous avons réussi à mieux faire comprendre aux membres du Congrès certains de ces principes fondamentaux, la raison pour laquelle la société et le territoire groenlandais ne sont pas à vendre et ne peuvent être acquis. Cette société est fermement établie sur les droits de l'homme, les droits des peuples autochtones, le respect de la nature et de la terre. Je pense que le Congrès a désormais une position très ferme qui, espérons-le, permettra de contrer toute future tentative de prise de contrôle hostile.

Le précédent vénézuélien et l'opération de l'armée américaine ont naturellement contribué à accroître la pression d'une intervention sur le Groenland mais les deux situations ne peuvent être comparables. Au Venezuela, il s'agissait, bien que cela soit clairement contraire au droit international, de l'arrestation d'un président illégitime accusé d'un certain nombre de crimes. De son côté, la société groenlandaise est démocratique et pacifique ; elle respecte les droits de l'homme et des valeurs fortes. Il était donc stratégique de dissocier ces

deux événements et je pense que nous y sommes parvenus.

Il est exact que les États-Unis ont été et demeurent l'allié le plus proche et le plus puissant du Danemark. Il ne s'agit pas là d'une déclaration politique mais d'un constat. En matière de sécurité, les États-Unis demeurent notre allié le plus important mais, au sein de l'Europe, nous devons également nous assurer que nous pouvons nous défendre et prendre soin de nous-mêmes. C'est pourquoi les investissements actuels de l'Union européenne dans la défense, la sécurité et la compétitivité sont si cruciaux. Je peux vous assurer que l'ensemble des partis politiques danois s'accordent sur ce point.

Au-delà de la situation actuelle, j'estime que certaines des déclarations hostiles à l'Europe ne survivront peut-être pas à l'administration américaine actuelle. Comme je l'ai déjà indiqué, je crois qu'il existe une force de gravité transatlantique, qui permettra de nous rapprocher à nouveau. Cependant, nos relations transatlantiques continueront d'évoluer, non seulement en raison de ce qui se passe aux États-Unis mais aussi du fait des actions communes au sein de l'Union européenne et parmi nos alliés européens de l'OTAN.

M. Julien Gokel (SOC). En raison de sa position stratégique, le Groenland est aujourd'hui plus que jamais au cœur de rivalités géopolitiques intenses. Nous ne doutons plus que ses ressources naturelles – pétrole, gaz, terres rares – suscitent la convoitise de l'ensemble des grandes puissances. Mais depuis le mois de décembre, le président américain multiplie les provocations, les annonces de rachats et les menaces d'annexion de l'île, sans exclure le recours à la force.

Nous sommes ainsi entrés dans une situation diplomatique inédite, où un allié traditionnel menace la souveraineté d'un État européen en remettant en cause la Charte des Nations unies, le principe d'inviolabilité des frontières ou encore le droit à l'autodétermination des peuples. Face à ces tensions, l'Europe ne pouvait rester spectatrice et l'opération *Endurance arctique*, à laquelle la France a participé avec l'envoi de militaires et des moyens logistiques aériens adaptés aux températures polaires, constitue un signal très clair. Certes, le déploiement de quelques troupes sur la plus grande île du monde, un territoire de près de 2 millions de kilomètres carrés, peut paraître dérisoire ou anecdotique mais cet exercice est en réalité hautement stratégique : il démontre que l'Europe est capable de se projeter, de sécuriser des points clés et d'affirmer qu'un territoire stratégique n'est pas laissé à la merci d'une administration américaine qui défie le droit international.

Monsieur Blugeon-Mered, vous avez souligné dans une tribune récente que cet engagement crée une expérience opérationnelle, une capacité de réaction crédible face à toute tentative de coercition, qu'il envoie un signal politique fort à l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce cadre, l'Europe affirme ainsi que la défense du Groenland ne constitue pas une affaire danoise ou américaine mais bien un enjeu collectif européen, qui dépasse le cadre strictement bilatéral.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous interroger tous les deux. Tout d'abord, quel est le contenu exact de l'accord récemment évoqué entre Donald Trump et Mark Rutte sur le Groenland ? Quelles en seraient les implications concrètes pour la sécurité et l'équilibre des forces dans l'Arctique ? Le second point concerne l'engagement français : au-delà de la symbolique, comment en évaluez-vous l'impact opérationnel et politique sur le terrain ? À travers cet exercice, pensez-vous que nous puissions rendre toute initiative américaine suffisamment coûteuse pour qu'elle ne soit tout simplement plus envisageable ?

M. Mikaa Blugeon-Mered. Aucun accord formel n'a été conclu entre Mark Rutte et Donald Trump, tous les chefs d'État et de gouvernement concernés l'ont confirmé. En revanche, deux dynamiques de travail ont été mises en place.

La première consiste à maintenir un dialogue au plus haut niveau sur la coopération avec le Groenland. Tel est précisément l'objet du groupe de travail trilatéral Groenland-Danemark-États-Unis, instauré à Washington le 7 janvier avec le soutien affirmé de Mark Rutte et, plus largement, de l'OTAN. La seconde porte sur la nature et l'ampleur de la présence militaire américaine au Groenland, dans le cadre de la stratégie arctique de l'Alliance.

Rien, dans cet échange, ne confère à Donald Trump un avantage supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Aucun élargissement des compétences ni aucune concession nouvelle n'ont été actés. C'est un dispositif purement procédural, sans modification de fond. Quant à la place de la France dans cet ensemble, j'aurai, le cas échéant, l'occasion d'y revenir si vous le souhaitez.

M. Christian Friis Bach. Je souligne à mon tour qu'aucun accord ni aucun accord-cadre n'ont été conclus entre M. Rutte et M. Trump à Davos. Un cadre de travail a en revanche été établi, qui repose sur deux volets.

Le premier concerne le groupe de travail de haut niveau, lequel discute de deux questions principales. La première concerne le cadre de coopération en matière de sécurité entre le Groenland, le Danemark et les États-Unis dans l'accord de 1951 et ses annexes ultérieures. Du point de vue danois et groenlandais, il n'est pas nécessaire de réviser cet accord, qui est à durée indéterminée. Les États-Unis ont largement la possibilité d'augmenter leur présence militaire. Il leur suffit de demander et, si tel était le cas, je suis presque certain que le Danemark et le Groenland répondraient par l'affirmative. Nous ne voyons donc pas immédiatement la nécessité de réviser cet accord mais, si le besoin s'en fait sentir, le sujet pourra être discuté, dans le respect des lignes rouges déjà évoquées : la souveraineté, l'intégrité territoriale du Groenland et la nécessité pour les Groenlandais de décider eux-mêmes de leur avenir.

L'autre sujet concerne précisément les ressources minérales, l'accès aux minéraux critiques au Groenland. Plusieurs entreprises américaines ont étudié l'éventualité d'investir dans les minéraux, notamment les minéraux rares, au Groenland. À l'heure actuelle, ces investissements semblent assez incertains, dans la mesure où d'immenses investissements devraient être réalisés dans les infrastructures, afin que l'exploitation des ressources au Groenland soit rentable. Cet aspect peut être discuté. Le Danemark est également disposé à investir plus fortement dans les infrastructures avec le Groenland afin d'améliorer les conditions de vie des Groenlandais, mais aussi d'ouvrir la voie à des investissements rentables dans les minéraux et les ressources.

Il s'agit là d'éléments qui seront traités lors des négociations en vue d'un futur accord au sein du groupe de travail de haut niveau. Simultanément, je partage l'avis de monsieur Blugeon-Mered pour considérer que le cœur des discussions se tiendra désormais au sein de l'OTAN. À ce titre, *Arctic Sentry* est une opération clé pour renforcer la surveillance et pour garantir la sécurité à long terme du Groenland face à toute pression susceptible de porter atteinte à son intégrité territoriale et à sa souveraineté.

M. Damien Girard (EcoS). Les menaces répétées du président des États-Unis à l'encontre du Groenland, du Danemark et par extension de l'Union européenne ont entraîné une réponse ferme des Européens, qui s'est notamment concrétisée par la conduite de l'exercice *Endurance arctique*. Elles marquent un retour de pratiques impérialistes, voire féodales, qui méprisent la souveraineté des États, le droit international et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Au lieu de s'acquitter de la dette environnementale liée à leur présence militaire au Groenland depuis la seconde guerre mondiale, les États-Unis semblent viser une mise sous tutelle dépourvue de fondements sécuritaires ou économiques réels. Dans ce contexte, même si je me félicite de l'adoption hier de la résolution à l'Assemblée nationale, je regrette que l'amendement porté par ma collègue Catherine Hervieu n'ait pas été adopté, alors qu'il permettait d'intégrer pleinement ces dimensions de dette environnementale majeure, qui me semblent devoir être clairement signifiées.

L'Union européenne doit contribuer à la sécurité de ses États membres et de ses voisins, sans se limiter aux seuls enjeux militaires. L'autonomie stratégique constitue un ensemble cohérent qui doit nous permettre de réduire nos dépendances, qu'elles soient sécuritaires, technologiques ou énergétiques. Ainsi, je souhaitais vous interroger sur deux enjeux stratégiques qui me semblent encore sous-estimés dans le débat actuel. D'abord, quelle sont les perspectives de sécurisation cyber et de réduction de la dépendance aux services numériques pour des pays de petite taille ou de moyenne taille, face à des acteurs offensifs mieux dotés, tels que la Russie et les États-Unis ? Ensuite, quelles sont les perspectives d'autonomie énergétique des territoires isolés ou fortement dépendants des importations ?

M. Mikaa Blugeon-Mered. Je regrette à mon tour que cet amendement n'ait pas été adopté. Les États-Unis ont compté jusqu'à dix-sept bases et trente-huit installations au Groenland. Sur plusieurs de ces sites subsistent encore des barils de pétrole, des résidus radioactifs et d'autres formes de pollution que le Groenland est incapable de traiter seul. Le Danemark prend aujourd'hui en charge une partie de ces opérations de dépollution mais les coûts sont considérables et les compétences techniques parfois insuffisantes. C'est un point essentiel et il demeure largement irrésolu.

J'en viens ensuite à la dépendance numérique, sujet que j'ai abordé récemment avec le premier ministre Nielsen lorsqu'il est intervenu à Sciences Po la semaine dernière. La réflexion est en cours mais aucune solution opérationnelle n'existe pour l'instant. Pour mesurer l'ampleur du problème, il faut rappeler qu'au Groenland, depuis quinze ans, l'intégralité de la vie politique passe par Facebook, tandis que la jeunesse échange presque exclusivement *via* TikTok. Les élus eux-mêmes ne communiquent qu'à travers Messenger. Cette dépendance, tant technique que sociale, est élevée.

Enfin, la question de l'autonomie énergétique se pose avec la même acuité dans l'ensemble de l'Arctique, qu'il s'agisse du Canada, de l'Alaska ou du Groenland. À ce stade, il n'existe que deux pistes crédibles : l'hydrogène ou le petit nucléaire. Le Canada privilégie nettement la voie nucléaire, tandis que l'Alaska et le Groenland orientent leurs investissements vers l'hydrogène.

M. Christian Friis Bach. Il existe effectivement une dette environnementale, dont nous discutons depuis que les Américains ont abandonné plusieurs bases qu'ils occupaient auparavant au Groenland. Le nettoyage de ces bases n'a pas été effectué de manière complète et satisfaisante. Ce sujet doit précisément faire partie de nos discussions actuelles.

Par ailleurs, lorsqu'il est question de sécurité dans l'Arctique et au Groenland, nous devons aller bien au-delà de la question de la présence militaire et, notamment, aborder l'enjeu de la résilience. À titre d'exemple, le Groenland dépend d'un seul câble Internet qui relie son territoire au reste du monde, le rendant très vulnérable à tout type d'attaque contre les infrastructures critiques, les systèmes énergétiques mais aussi les moyens de communication.

À la suite des discussions intenses des derniers mois, nous avons décidé d'établir un canal sécurisé entre les parlementaires danois et les représentants du Groenland. Cette résilience peut être renforcée grâce aux nombreux investissements envisagés par le Danemark, en compagnie également de l'Union européenne, qui s'y est engagée.

M. Michel Barnier (DR). Je tiens à saluer très cordialement Christian Friis Bach. Je me souviens des discussions très constructives, conduites à plusieurs reprises, avec le Folketing, notamment durant la négociation du Brexit. Je remercie également M. Blugeon-Mered pour ses éclairages.

Les Américains ont changé de position par rapport à leurs intentions belliqueuses initiales et veulent investir au Groenland, avec leurs entreprises. La Commission européenne ne serait-elle pas dans son rôle si, à la demande du gouvernement danois et en accord avec le gouvernement du Groenland, elle mobilisait les entreprises ou les acteurs économiques européens, pour formuler une proposition de partenariat économique au moins équivalente à celle que pourraient proposer les Américains ? Ne serait-il pas utile pour les autorités du Groenland et le gouvernement danois de disposer d'une proposition alternative pour l'exploitation d'un certain nombre de minerais, de sous-sols ?

Nous n'ignorons pas que le Groenland n'est pas une région ultrapériphérique et dispose d'un statut particulier, que la France connaît bien, notamment avec ses territoires du Pacifique. La Commission ne devrait-elle pas conduire une *task force* et formuler une proposition économique alternative avec le secteur privé européen, face aux Américains ?

M. Christian Friis Bach. Monsieur Barnier, c'est un honneur de vous compter parmi nous à cette réunion ; je vous remercie pour votre engagement de longue date envers notre famille européenne.

Dans le budget consacré aux territoires d'outre-mer, les montants alloués au Groenland devraient être doublés au cours de la prochaine période. Dès à présent, des investissements accrus de l'Union européenne se concrétisent, en faveur du Groenland. L'essentiel consiste à réduire les risques pour les entreprises européennes qui souhaitent investir au Groenland. Cette réduction peut comporter deux volets. Il s'agit, d'une part, d'investir dans les infrastructures afin de réduire les coûts de transaction pour certains de ces investissements ; nous espérons ainsi voir très bientôt des centaines d'hommes d'affaires atterrir à l'aéroport de Nuuk pour tenter, en collaboration avec le gouvernement groenlandais, de trouver des investissements rentables. D'autre part, nous devons également créer des fonds et des outils d'investissement qui nous permettent de réduire les risques et de mobiliser des capitaux privés pour investir au Groenland ; le Danemark y travaille actuellement.

Il existe de nombreuses façons de réduire les risques, notamment grâce à des taux d'intérêt spécifiques et à certains financements publics. Il convient d'explorer cette piste, afin d'encourager les entreprises européennes à saisir les opportunités commerciales qui s'offrent au Groenland.

Mme Brigitte Klinkert (EPR). Nous nous réjouissons de l'adoption hier soir par notre Assemblée, à l'unanimité, de la proposition de résolution européenne qui vise à soutenir le Danemark et le Groenland.

En l'absence d'accords formalisés et transparents au sein de l'OTAN sur les enjeux dans l'Arctique, la question de la coordination européenne se pose naturellement. Comment les États membres de l'Union européenne peuvent-ils éviter des approches fragmentées et construire ensemble une position commune, et surtout crédible, face aux États-Unis et aux autres puissances actives dans la région ? Quels leviers concrets existe-t-il aujourd'hui pour renforcer cette cohérence européenne ?

Mme Constance Le Grip (EPR). En complément, dans la droite ligne de la résolution européenne votée hier soir à l'unanimité par notre Assemblée, qui réaffirme notre soutien et notre solidarité au Groenland et au Danemark, je voulais à mon tour réaffirmer avec force notre attachement à la souveraineté, l'intangibilité et l'inviolabilité du territoire groenlandais et à la souveraineté danoise : le Groenland n'est ni à vendre ni à prendre.

Monsieur Friis Bach, j'ai écouté avec attention vos propos sur la nécessité de politiques européennes de défense plus affirmées et intégrées. Ensuite, le président Macron a réaffirmé qu'il faudrait renforcer la posture de défense de la France dans l'Arctique. Monsieur Blugeon-Mered, comment pourraient concrètement se dessiner les pistes du renforcement de la posture de défense française dans l'Arctique ?

M. le président Bruno Fuchs. En somme, comment les Européens peuvent-ils développer une approche plus forte et plus solidaire ?

M. Christian Friis Bach. Malgré les divergences qui traversent l'Union européenne sur d'autres dossiers, notamment celui de l'Ukraine, la question du Groenland a, paradoxalement, suscité une unité européenne beaucoup plus nette. Au lendemain des premières tensions, plusieurs États membres ont réagi de manière claire ; certains plus vigoureusement que d'autres mais la tonalité générale a été d'une remarquable cohérence dans le refus ferme de toute remise en cause de l'intégrité territoriale et de la souveraineté groenlandaise. Cette unanimité est précieuse car elle offre un socle solide pour l'action collective à venir.

Ce soutien repose sur des valeurs profondément ancrées en Europe : le respect des frontières, de la souveraineté des nations et des droits des peuples autochtones. Le fait que le Parlement français ait adopté une résolution claire et pleinement solidaire est très apprécié. Elle pourra être mobilisée lors des futures discussions diplomatiques.

Vous avez également rappelé les alternatives qui se présentent aujourd'hui à l'Europe : céder aux tendances nationalistes et protectionnistes ou assumer une vision d'une Union fondée sur la transparence, la démocratie et les valeurs partagées.

Les contributions françaises à la sécurité arctique, notamment le contingent envoyé en janvier dernier pour la mission de planification et de formation – le plus important des contingents, me semble-t-il –, sont perçues comme les signaux d'un partenariat robuste et fidèle. Elles s'inscrivent, de surcroît, dans une longue histoire de relations étroites entre la France et le Groenland, symbolisée récemment par la visite du président Macron.

Ensuite, vous avez posé la question, légitime, de savoir pourquoi la sécurité de l'Arctique n'avait pas été davantage renforcée plus tôt. Pendant des décennies, un consensus existait : l'Arctique devait rester une zone de faible tension. Les États-Unis, la Russie, le Danemark, la Norvège et le Groenland en avaient convenu, ce qui limitait l'ampleur des postures militaires. Mais cette période est désormais révolue : les menaces se sont intensifiées, la Russie adopte une attitude nettement plus agressive et la Chine manifeste une assurance nouvelle dans la région. Ces évolutions imposent une réévaluation stratégique.

C'est dans ce contexte que le Danemark plaide depuis longtemps, au sein de l'OTAN, pour un engagement accru en faveur de la sécurité dans l'Arctique. La montée en puissance du projet *Arctic Sentry* en est l'illustration. Sa mise en place constituera une avancée majeure et la France y jouera un rôle essentiel, comme elle l'a déjà fait dans d'autres cadres. Nous espérons donc qu'elle apportera une nouvelle fois son soutien total à la sécurité de l'Arctique et du Groenland.

M. Mikaa Blugeon-Mered. Madame la députée Le Grip, la France a renforcé sa posture en Arctique, avec la stratégie arctique de défense publiée en juin 2025. Ce document repose sur cinq piliers. Le premier vise à accroître la légitimité française dans la région, notamment en mettant en valeur Saint-Pierre-et-Miquelon mais également d'autres ancrages. Le deuxième consiste à assurer une cohérence nationale, c'est-à-dire une coordination interministérielle plus efficace, sujet cher à Jimmy Pahun et Olivier Poivre d'Arvor. Le troisième pilier concerne la maîtrise du théâtre opérationnel, avec une autonomie de connaissance et d'action : cette dynamique, engagée depuis plus de quinze ans par le ministère des armées, a permis cette année encore de soutenir le Danemark dans le cadre de l'exercice *Endurance arctique*. La stratégie se décline d'ailleurs à travers d'autres opérations en 2025, sur lesquelles je ne peux m'attarder faute de temps. Le dernier pilier porte sur les partenariats bilatéraux et sur l'OTAN, envisagé comme cadre d'interopérabilité, rappelant clairement que les Européens doivent renforcer leurs capacités dans l'Arctique, au sein de l'OTAN.

J'en viens au cadre otanien. S'il n'existe pas d'accord spécifique consacré à l'Arctique, l'OTAN dispose bien d'une stratégie arctique qui structure désormais l'action commune. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les exercices *Cold Response* mais aussi *Arctic Sentry*, pendant arctique de *Baltic Sentry* pour les États baltes.

Pour répondre maintenant aux remarques économiques évoquées plus tôt par monsieur le premier ministre Barnier, trois points méritent d'être rappelés. Il existe d'abord des cadres établis : le Conseil économique de l'Arctique, la coopération économique avec le Danemark à travers le *cluster* des matériaux critiques et l'ensemble des dispositifs bilatéraux avec le Groenland. Il y a une quinzaine d'années, Areva figurait d'ailleurs parmi les premiers investisseurs en exploration potentielle au Groenland, notamment pour l'uranium ; le projet n'a pas abouti mais il illustre l'ancienneté de l'intérêt européen.

Aujourd'hui, plusieurs entreprises européennes sont déjà mobilisées et leur engagement pourrait être renforcé. La stratégie arctique de l'Union européenne est d'ailleurs en consultation publique jusqu'au 26 février. Chacun peut y contribuer et formuler des propositions, d'autant plus que la stratégie actuellement en vigueur – celle de 2021 – comporte déjà un volet économique important, en particulier pour sécuriser l'ancrage européen du Groenland.

Pour illustrer la portée concrète de ces partenariats, il suffit de mentionner la mine de Malmbjerg, dans le centre-est du territoire. Cette mine de molybdène pourrait, à terme, couvrir jusqu'à 25 % des besoins annuels de l'Union européenne. Elle repose sur des investissements finlandais et alimente directement les chaînes de valeur européennes *via* le Danemark.

M. Frédéric Petit (Dem). Nos intervenants ont rappelé que ce territoire n'est nullement périphérique contrairement à ce que nous laisse croire la projection de Mercator. Il se situe au centre des trois puissances, puisque la terre est ronde.

Je voudrais revenir sur un point. Nous n'avons pas mentionné l'organisme de coopération scientifique installé à Potsdam, auquel participent plusieurs chercheurs français. Je pense aussi au rapport que nous avions réalisé avec Alain David, il y a cinq ans, sur l'influence du réchauffement climatique sur les conflits et la géopolitique. Ma question simple : dans quelle mesure le réchauffement éclaire-t-il ce qui se joue aujourd'hui au Groenland et comment en percevez-vous l'impact à cinq, dix ou cinquante ans ?

M. Mikaa Blugeon-Mered. J'ai consacré un livre entier à cette question en 2019 : *Les mondes polaires*. L'intérêt pour l'Arctique ne date ni du réchauffement climatique ni de la fonte des glaces. Si l'on remonte plus loin dans le temps, l'attention des puissances, y compris la France, s'affirme dès le XVII^e siècle. La première compagnie d'investissement française dans l'Arctique a ainsi été créée sous Henri IV, en 1609. Avant les matériaux critiques et les routes maritimes, l'enjeu premier fut la pêche. Le changement climatique est donc un accélérateur mais non l'origine de dynamiques géopolitiques, géoéconomiques et géostratégiques déjà anciennes.

M. Christian Friis Bach. Le changement climatique affecte le Groenland beaucoup plus sévèrement que de nombreux autres territoires et les routes arctiques à travers le Groenland offrent un nouvel accès à la navigation, de nouveaux axes de transport. La sécurité du Groenland s'en trouve naturellement affectée.

Nous n'observons aucune menace immédiate pour le Groenland, ni de la part de la Russie, ni de la part de la Chine. De même, nous n'avons pas observé d'actions militaires autour du territoire groenlandais depuis de nombreuses années mais les menaces se renforcent certainement sous l'effet du changement climatique.

M. Bertrand Bouyx (HOR). Monsieur Blugeon-Mered, vous avez rappelé que les États-Unis avaient déjà disposé de dix-sept bases au Groenland. Je m'interroge : que demeure-t-il à négocier ? Le Danemark adopte une position rationnelle et défend des négociations sur les minerais, sur sa souveraineté, mais la volonté à l'œuvre dans le camp américain dépasse le simple cadre de l'analyse transactionnelle, allant peut-être jusqu'à tenter de rajouter une nouvelle étoile sur leur drapeau, purement et simplement. Je m'interroge donc sur ces négociations.

Enfin, quels engagements le Danemark souhaite-t-il accorder à la défense du Groenland, à laquelle il a annoncé vouloir consacrer 11 milliards d'euros d'investissement ?

M. Mikaa Blugeon-Mered. Les intentions de Donald Trump et de son administration demeurent opaques mais lorsqu'on observe le premier et, surtout, le deuxième cercle trumpien, une volonté d'annexion et d'expansion territoriale apparaît clairement, de manière explicite.

Pour illustrer cette réalité, je m'appuie sur les enquêtes d'opinion menées récemment aux États-Unis. En moyenne, 25 % des personnes interrogées estiment que le Groenland devrait être intégré d'une manière ou d'une autre au territoire américain. Plus inquiétant encore, parmi les électeurs républicains enregistrés, plus de 30 % soutiennent l'usage de la force pour parvenir à cette annexion. Il ne s'agit pas d'un phénomène marginal. À l'approche des élections de mi-mandat, cette dimension pèsera dans la dynamique politique américaine et elle ne concerne pas seulement le Groenland, mais aussi le Canada, le Venezuela ou encore Cuba.

C'est dans cette perspective que les propos du président Friis Bach prennent tout leur sens : la menace d'une annexion ne peut en aucun cas être écartée. C'est également la raison pour laquelle l'exercice *Endurance arctique*, à l'origine purement danois, a été étendu à l'ensemble de l'année 2026, avec l'invitation de partenaires internationaux. La France en est d'ailleurs le premier contributeur hors Danemark, ce qui illustre notre niveau d'engagement.

Dans le même esprit, l'exercice *Arctic Sentry* de l'OTAN s'est révélé une initiative particulièrement pertinente. Les Allemands, puis les Français et d'autres alliés, ont compris que proposer cet exercice permettrait de réduire les risques d'escalade militaire liés aux ambitions américaines au Groenland. Cette initiative oblige Washington à clarifier sa position.

M. Laurent Mazaury (LIOT). Saint-Pierre-et-Miquelon au Nord et notre souveraineté sur les terres australes et antarctiques françaises au Sud établissent une continuité stratégique pour la France, entre Arctique et Antarctique. Cette projection aux deux extrémités du globe confère à notre pays un statut particulier : celui d'une puissance polaire engagée dont l'action repose historiquement sur la recherche scientifique, la protection de l'environnement et le respect du droit international.

C'est sur cette base qu'a été adoptée, en 2022, la stratégie polaire française à l'horizon de 2030. Elle portait alors un choix doctrinal clair : préserver les pôles comme des espaces de coopération et de stabilité, refuser les logiques de militarisation active et privilégier une présence civile et scientifique forte, avec un appui militaire strictement encadré. Cette doctrine a longtemps constitué un marqueur de crédibilité pour une puissance assumant un rôle de modération et d'équilibre.

Aujourd'hui, le contexte stratégique s'est profondément dégradé. L'Arctique connaît une accélération simultanée de ses transformations climatiques, économiques et géopolitiques. L'ouverture progressive de nouvelles routes maritimes, la compétition accrue autour des ressources et le durcissement des rapports de force ont mis fin à l'idée d'une exception arctique durable. La situation du Groenland illustre particulièrement cette sinistre révolution.

Ces bouleversements ont donc conduit la France à assumer une inflexion doctrinale, avec l'adoption en juillet 2025 d'un volet de défense spécifique pour l'Arctique, reconnaissant cet espace comme un théâtre stratégique à part entière. La France y affirme la nécessité de pouvoir agir vers, dans et depuis l'Arctique, en articulation étroite avec ses alliés, dans une logique graduée, crédible et non escalatoire.

Cette inflexion intervient dans un contexte plus large de montée en puissance de l'effort de défense français. Dans ce cadre, mes interrogations portent sur la trajectoire retenue et sa cohérence à long terme. Le volet défense adopté en 2025, et surtout sa trajectoire, vous paraissent-ils adaptés à l'évolution rapide des rapports de force, notamment autour du Groenland ? Identifiez-vous encore des fragilités dans notre posture actuelle ? Enfin, si l'on

compare notre trajectoire à celle d'autres acteurs engagés également en Arctique, comme le Canada, le Royaume-Uni ou encore la Norvège, la France vous paraît-elle aujourd'hui correctement positionnée, trop prudente ou en retrait ? Quelles leçons stratégiques pourrait-elle en retirer ?

M. Christian Friis Bach. Monsieur Bouyx, l'engagement du Danemark d'accroître la sécurité et la surveillance dans l'Arctique engage en effet environ 11 milliards d'euros, qui seront consacrés à l'achat de navires, de drones, d'avions et de capacités satellitaires. Il s'agit donc d'un investissement important qui a déjà été approuvé ces deux dernières années dans le cadre de deux grands programmes d'investissement dans la sécurité, Arctic I et Arctic II, en étroite collaboration avec nos collègues groenlandais.

Je peux donc également souscrire à l'affirmation selon laquelle il est très difficile de voir ce qu'il reste à négocier. Le Danemark a réagi à l'augmentation des menaces dans la région arctique. Le programme *Arctic Sentry* de l'OTAN devrait bien se concrétiser. Que reste-t-il donc à faire au sein du groupe de travail ?

La porte est ouverte à nos collègues américains pour qu'ils s'engagent davantage dans la sécurité, dans les investissements au Groenland. S'il existe une volonté de renégocier l'accord de 1951, d'examiner des opportunités d'investissement spécifiques, ou si les Américains souhaitent ouvrir de nouvelles bases, le Danemark et le Groenland leur ouvriront la porte.

M. Mikaa Blugeon-Mered. Monsieur Mazaury, la France est un pays véritablement bipolaire, au sens géographique comme stratégique. Cela pose immédiatement l'enjeu de notre capacité à intervenir efficacement dans les deux pôles. En 2023, lors du One Polar Summit organisé à Paris, le président de la République avait annoncé 1 milliard d'euros d'investissements d'ici la fin de la décennie pour renforcer nos capacités polaires, notamment en matière de recherche. Ces crédits ne se sont toujours pas matérialisés à ce jour.

Depuis cette période, certaines priorités ont évolué : les enjeux de défense, peu centraux à l'époque, sont aujourd'hui devenus critiques. Or la loi de programmation militaire (LPM) a déjà été adoptée. Nous entrons donc dans une phase où il faut réfléchir aux capacités réellement nécessaires.

L'un des premiers besoins identifiés, sur lesquels nous travaillons régulièrement avec nos collègues de l'École de guerre, concerne l'autonomie énergétique projetée, indispensable en milieu froid. Qu'il s'agisse de l'infanterie déployée au sol ou de la conduite de patrouilles aériennes, les contraintes logistiques au Groenland imposent d'explorer des solutions nouvelles, telles que des carburants adaptés aux températures extrêmes, des micro-réseaux énergétiques (*micro grids*), le stockage d'hydrogène liquide ou solide, des drones à longue portée dotés de signatures thermiques réduites. Ce champ est aujourd'hui bien balisé et mobilise déjà de nombreux acteurs de la base industrielle et technologique de défense (BITD), au même titre que les forces armées canadiennes, très en avance sur ces sujets liés au *continuum terre-air-espace*.

Un autre enjeu majeur concerne les brise-glaces. La France ne dispose pas de brise-glaces lourds capables d'opérer sur la côte Est du Groenland ou au cœur de l'Arctique. Les seuls navires dotés d'une capacité polaire de classe 2, permettant de briser jusqu'à deux mètres de banquise, sont aujourd'hui les brise-glaces nucléaires russes et le brise-glace privé au gaz naturel liquéfié de la société Ponant. Les nouveaux brise-glaces russes, attendus à

partir de 2028, pourront franchir jusqu'à quatre mètres d'épaisseur de glace, leur offrant un accès total, toute l'année, à l'ensemble de l'Arctique.

Cette carence n'est pas propre à la France. Les États-Unis viennent de commander onze brise-glaces lourds, presque tous construits en Finlande et reposant entièrement sur une technologie finlandaise – donc européenne – afin de combler leur propre retard. Pour mesurer l'ampleur de cette dépendance, il suffit de rappeler qu'aujourd'hui, pour atteindre la base spatiale de Pituffik, au Nord-Ouest du Groenland, les États-Unis sont dépendants des brise-glaces canadiens.

M. Jean-Paul Lecoq (GDR). Nous ne sommes pas confrontés à une simple crise. La situation qui se déroule sous nos yeux ressemble davantage au début d'un processus de colonisation. En effet, lorsqu'une puissance souhaite s'engager dans une telle dynamique, elle commence par provoquer une étincelle puis travaille les esprits sur le temps long : d'abord ceux de son propre peuple, qu'il faut rallier à l'entreprise, puis ceux du peuple que l'on veut coloniser. Au terme de ce mouvement, elle façonne un cadre juridique compatible avec ses ambitions, en jouant de l'interprétation du droit international, qu'elle proclame respecter tout en le contournant. L'histoire récente des relations internationales en fournit de multiples illustrations.

Je ne développerai pas ici l'exemple du Sahara occidental mais chacun voit bien comment un membre permanent du Conseil de sécurité peut, à terme, reconnaître la souveraineté d'un État sur un territoire contesté. Rien n'interdit d'imaginer, dans cinquante ou soixante ans, une reconnaissance de « l'américanité » du Groenland par quelque dirigeant américain. C'est pourquoi je m'interroge sur l'optimisme qui consisterait à considérer que la crise serait désormais derrière nous, ou que la structuration d'une réponse militaire permettrait de contenir la dynamique engagée. Les efforts entrepris suffiront-ils à contrer ce travail des esprits qui interviendra dans plusieurs décennies à venir ?

M. Christian Friis Bach. Le Sahara occidental constitue effectivement une question très épineuse.

Au Groenland, nous avons observé, ces dernières semaines, des initiatives déstabilisatrices menées par des ressortissants américains proches du mouvement Make America Great Again (MAGA). Ces agissements ont suscité une vive désapprobation des Danois et des Groenlandais eux-mêmes. Très attachés à leurs valeurs – droits des peuples autochtones, droits humains, respect de la nature et du climat –, ces derniers ont constaté un écart croissant entre leur vision du monde et celle portée par cette administration américaine.

Nous avons choisi de ne pas porter la question du Groenland devant le Conseil de sécurité, bien que le Danemark y siège actuellement. Nous estimons qu'un différend entre alliés proches de l'OTAN doit être réglé directement, sans recourir à des mécanismes susceptibles de suggérer une tension militaire, ce qui serait impensable. L'histoire montre que les États-Unis tentent depuis cent cinquante ans d'exercer une influence, voire d'acquérir le Groenland. C'est pourquoi nous saluons la position claire du premier ministre groenlandais, affirmant son choix en faveur du royaume du Danemark, de l'OTAN et de l'Union européenne.

M. Mikaa Blugeon-Mered. Monsieur Lecoq, les faits vous donnent raison. Les phénomènes que vous décrivez sont à l'œuvre au Groenland mais également dans de nombreux autres territoires. La Guyane pourrait être exposée aux mêmes risques face aux

Américains à long terme, de même que la Nouvelle-Calédonie Kanaky face aux Chinois, dans une autre zone du monde. Au Groenland, nous assistons effectivement à l'artefact d'une dynamique évidemment bien plus large.

Mme Sandra Delannoy (NI). Après la récente vente de LMB Aerospace aux États-Unis, lesquels peuvent par ailleurs entraver le bon fonctionnement des F-35 dans toute l'Europe, que préconisez-vous afin que la France et les pays européens retrouvent leur souveraineté militaire, ne serait-ce que sur le plan opérationnel ? Après avoir vendu bon nombre de savoir-faire de pointe aux États-Unis, sommes-nous capables, sur le territoire français et européen, de nous émanciper de cette dépendance matérielle qui biaise le rapport de force et altère certainement le respect entre les États-Unis et l'Union européenne ?

M. Mikaa Blugeon-Mered. Je répondrai à votre question sous l'angle que je maîtrise, celui du matériel destiné aux environnements de grand froid. Il est important de souligner que, sur ces technologies, nous restons largement « ITAR free », libres de toute contrainte américaine. Notre base industrielle et technologique de défense (BITD), mais aussi plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) qui n'appartiennent pas formellement à la BITD mais développent des innovations ensuite adaptées à un usage militaire, disposent aujourd'hui de capacités pour lesquelles les États-Unis n'ont pas d'équivalents.

C'est le cas, par exemple, des technologies de stockage d'hydrogène solide, domaine dans lequel il n'existe aucun concurrent américain. Il en va de même pour certains drones utilisés en Ukraine et que les forces canadiennes souhaitent désormais adapter au contexte arctique. Ces systèmes sont presque exclusivement canado-européens. Ainsi, dans le secteur des technologies polaires et du très grand froid, nous possédons les moyens d'une véritable autonomie.

M. le président Fuchs. Je donne à présent la parole aux collègues qui souhaitent intervenir à titre individuel.

Mme Dominique Voynet (EcoS). Hier soir, notre collègue Catherine Hervieu a défendu un amendement malheureusement non adopté, qui insistait sur la nécessité de traiter la question des séquelles environnementales, biologiques, chimiques et radioactives de l'activité des États-Unis, et plus largement des pays de l'OTAN, sur le territoire du Groenland au cours des décennies écoulées.

Au Groenland, l'accident nucléaire de Thulé est bien répertorié. De même, le cimetière des sous-marins soviétiques à Mourmansk n'est plus scellé sous la glace en raison du changement climatique. Concrètement, l'inventaire des dégâts a-t-il été établi au Groenland ? Existe-t-il une stratégie de restauration, de récupération et de traitement dans un cadre multilatéral ou au Danemark ?

Mme Christine Engrand (NI). Le cas du Groenland pose une question fondamentale : sommes-nous encore capables, en Europe, de défendre nos intérêts et nos territoires dans un monde de rapports de force ? En avons-nous les moyens ? Devons-nous accepter un déclassement stratégique au profit des grandes puissances ? Pouvons-nous croire encore à une gouvernance multilatérale de l'Arctique ou faut-il admettre que cette région est déjà entrée dans une logique d'intégration, dont nous ne ferons rapidement plus partie ? L'Union européenne dispose-t-elle encore d'une stratégie de puissance crédible dans l'Arctique ou est-elle encore condamnée à rester un acteur secondaire dans un espace pourtant crucial pour sa sécurité et son économie future ?

M. Jimmy Pahun (Dem). Je remercie d'abord le président Fuchs pour l'organisation de cette table ronde autour des enjeux polaires et du Groenland en particulier.

Des engagements ont été pris lors du One Planet Polar Summit il y a deux ans. Il est essentiel de mettre en place ce fameux comité interministériel des pôles, qui a été promis par le premier ministre Bayrou au mois de mai dernier. De fait, il est nécessaire d'adopter une vision globale. Or, aujourd'hui, cela ne semble pas toujours être le cas. À titre d'exemple, le navire prévu pour remplacer le fameux *Fulmar* semble être un patrouilleur d'outre-mer (POM). Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse du meilleur bateau pour naviguer dans les glaces.

M. Christian Friis Bach. Disposons-nous du cadre adéquat pour faire face aux menaces et aux dommages environnementaux au Groenland ? Ayant précédemment occupé le poste de sous-secrétaire à la commission économique des Nations unies pour l'Europe, j'estime que les traités environnementaux sur les catastrophes et les risques environnementaux devraient nous fournir un cadre utile. Il s'agit d'une question bilatérale en ce qui concerne les problèmes environnementaux laissés par les bases américaines. Elle sera également abordée au sein du groupe de travail.

Dans quelle mesure l'Europe est-elle proche de l'autonomie militaire ? Je pense que nous empruntons la bonne direction, à travers la coalition de capacités qui a été formée. Nous comptons grandement sur la France pour nous guider grâce aux capacités qu'elle a déjà mises en place. Je rappelle que, lorsque le Danemark devait renouveler récemment son nouveau système de défense aérienne, tout le monde pensait que le missile Patriot serait retenu mais nous avons finalement opté pour le système franco-italien.

M'étant rendu sur place à plusieurs reprises, je suis convaincu que les capacités de l'Ukraine seront essentielles pour l'indépendance militaire de l'Europe. Nous avons investi dans l'acquisition d'équipements militaires en Ukraine, pour soutenir son effort de défense. Cette démarche a favorisé l'essor d'une industrie militaire ukrainienne dont les capacités, forgées durant la guerre contre la Russie, seront essentielles à l'autonomie stratégique européenne. Il importe désormais de considérer l'Ukraine comme membre de notre famille européenne.

En résumé, je vous remercie vivement pour votre engagement et pour le soutien constant apporté au Groenland et au Danemark.

M. Mikaa Blugeon-Mered. Madame Voynet, il n'existe aucune stratégie de restauration environnementale, à ce stade. Seule une démarche de dépollution est engagée par les autorités danoises. Cette dépollution est extrêmement complexe : les infrastructures manquent et les opérations coûtent très cher. Selon les estimations, il faudrait plusieurs décennies pour effacer l'ensemble des traces laissées par les Américains au Groenland.

J'ajoute que les populations Inughuit du Nord-Ouest du Groenland continuent de subir les conséquences de l'accident nucléaire de Thulé. La fonte de la calotte libère des particules radioactives qui contaminent les eaux et affectent la pêche de subsistance, essentielle dans ces régions. Mieux traiter les séquelles environnementales permet également de mieux soutenir la décision souveraine du peuple groenlandais, qui a instauré en 2021 un moratoire sur l'extraction d'uranium. C'est enfin les aider face aux prédatations économiques. Les deux principales mines d'uranium et de terres rares du Sud du territoire sont, depuis 2025, sous forte influence américaine, ce qui alimente de vives tensions. La demande d'appui exprimée par les Groenlandais sur ce point est donc très claire.

S'agissant de la capacité de l'Union européenne à développer une présence durable en Arctique, je souligne que la stratégie de 2021 a été insuffisamment appliquée, en particulier sur le Groenland. La consultation ouverte jusqu'à fin février 2026 offre cependant une occasion de peser. Plus les États membres exprimeront une ambition forte, notamment en matière environnementale, plus l'Union européenne pourra infléchir son action. Aujourd'hui, la politique arctique européenne repose surtout sur le Danemark, la Suède et la Finlande. Ces trois États ont besoin d'un soutien politique accru pour consolider une ligne commune, notamment sur le refus de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière en Arctique.

Enfin, s'agissant de la gouvernance nationale des pôles, je rappelle que l'idée d'un comité interministériel des pôles avait déjà été avancée en 2016, notamment par la sénatrice de Saint-Pierre-et-Miquelon de l'époque, Karine Claireaux. Aujourd'hui, cette structure conserve toute sa pertinence et s'inscrirait directement dans la stratégie arctique de défense de juin 2025, dont l'un des piliers consiste précisément à renforcer la cohérence nationale et la coordination interministérielle.

M. Christian Friis Bach. Dans les moments difficiles, il faut savoir apprécier ses amis et nous apprécions profondément l'engagement et le soutien très forts de la France envers le Groenland et le Danemark. Ce soutien a également été clairement exprimé au sein de votre commission et je tiens à vous en remercier tous à nouveau. La résolution votée hier par l'Assemblée nationale est extrêmement utile.

Il est parfois nécessaire de faire profil bas et ne pas nous engager dans des déclarations politiques mais, si nous voulons contrer certaines menaces, il faut également être capable de faire entendre notre voix et d'évoquer une stratégie. C'est exactement ce que j'ai entendu de la part de votre commission aujourd'hui. Nous vous remercions pour ce soutien et nous nous réjouissons de construire un partenariat solide et mutuellement bénéfique entre la France, le Groenland et le Danemark.

M. le président Bruno Fuchs. Je vous remercie d'avoir échangé avec nous ce matin.

La séance est levée à 11 h 15.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Michel Barnier, M. Hervé Berville, Mme Élisabeth Borne, M. Bertrand Bouyx, M. Jorys Bovet, M. Jérôme Buisson, Mme Christelle D'Intorni, M. Alain David, Mme Sandra Delannoy, Mme Christine Engrand, M. Guillaume Florquin, M. Bruno Fuchs, M. Damien Girard, M. Julien Gokel, M. Michel Guiniot, M. François Hollande, M. Alexis Jolly, Mme Sylvie Josserand, Mme Brigitte Klinkert, Mme Constance Le Grip, M. Jean-Paul Lecoq, Mme Alexandra Masson, M. Laurent Mazaury, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Jean-François Portarrieu, M. Pierre Pribetich, M. Stéphane Rambaud, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Jean-Louis Roumégas, M. Aurélien Taché, Mme Dominique Voynet, M. Lionel Vuibert

Excusés. - Mme Nadège Abomangoli, Mme Béatrice Bellay, Mme Véronique Besse, M. Sébastien Chenu, M. Pierre Cordier, M. Olivier Faure, M. Marc Fesneau, M. Perceval Gaillard, Mme Pascale Got, Mme Clémence Guetté, Mme Amélia Lakrafi, Mme Marine Le Pen, M. Christophe Naegelen, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Nathalie Oziol, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Michèle Tabarot, M. Laurent Wauquiez, M. Christopher Weissberg, Mme Estelle Youssouffa

Assistait également à la réunion. – M. Jimmy Pahun